



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRETARIAT D'ÉTAT À LA SANTÉ

*La Secrétaire d'État*

PARIS, LE 22 MAR. 2012

Réf. : Cab. NB/LR/Jm  
Scop D 12003536

Monsieur le Directeur Général,

Afin d'apporter une solution au devenir de l'Hôpital Edouard Herriot, vous portez un projet d'investissement immobilier pour lequel vous avez sollicité le soutien de l'Etat, en complément des engagements de la Mairie de Lyon, de la Communauté Urbaine ainsi que du Conseil Général du Rhône.

Il est indéniable que l'Hôpital Édouard Herriot ne peut plus être laissé dans l'état actuel de ses installations. Cette situation ne représente pas seulement un handicap pour les médecins et les équipes soignantes dans l'exercice quotidien de leurs fonctions, mais elle constitue aussi une source de renchérissement considérable des coûts, pénalise l'équilibre financier de toute l'institution et altère son image.

Je souscris donc sans réserves au fait que le Grand Lyon puisse, à l'avenir, disposer avec l'Hôpital Edouard Herriot, d'une structure modernisée correspondant aux nouveaux besoins des patients, aux évolutions de la médecine et au fonctionnement d'un hôpital du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Je voudrais saluer tout particulièrement la qualité des travaux qui ont été conduits, à ce stade, par les équipes des HCL pour définir, à partir d'un projet médical propre aux HCL, le projet en deux tranches qui a été présenté au conseil de surveillance des HCL.

J'ai donc décidé **de réserver**, à ce stade, une enveloppe de **20 Millions d'euros** d'aide nationale pour ce projet, en complément de vos engagements et de ceux des collectivités locales.

.../...

**Monsieur Daniel MOINARD**  
Directeur Général des Hospices Civils de Lyon  
3, Quai des Célestins  
69002 LYON

L'examen détaillé du projet laisse toutefois apparaître la nécessité absolue de préciser ce projet plus avant dans trois domaines déterminants pour consolider son avenir :

- les compléments à apporter au projet lui-même
- l'environnement hospitalier sur l'est lyonnais tout particulièrement
- la capacité des HCL à garantir dans le temps le financement de ce projet au regard de ses charges, projets et obligations.

**1 - S'agissant des compléments à apporter au projet HEH lui-même**, je souhaite que dans le cadre des travaux qui s'ouvrent en lien avec l'ARS, sur le prochain projet médical des HCL pour la période 2013-2017 et dans le cadre du prochain schéma régional d'organisation de soins (SROS), il puisse être précisé sur 4 points :

En premier lieu, s'agissant de la poursuite du **développement des activités de chirurgie ambulatoire**, il semble que le nombre de places aujourd'hui prévu soit 24. Ces capacités devront être augmentées afin de poursuivre l'engagement résolu des équipes médicales du site dans les activités ambulatoires observé depuis 2010. Ces augmentations devront être réalisées en substitution aux capacités d'hospitalisation conventionnelle.

En second lieu, il m'apparaît stratégique que le projet de regroupement des accueils d'urgences médicales et chirurgicales du nouvel Hôpital Edouard Herriot s'accompagne de l'implantation au sein de ce service ou à proximité immédiate de celui-ci **d'une maison médicale de garde**. L'intervention des médecins libéraux au sein de l'hôpital permettra notamment de focaliser les urgences hospitalières sur les urgences vraies, d'assurer des consultations non programmées en médecine générale pendant les horaires de fermeture des cabinets libéraux et de contribuer à des prises en charge de patients plus rapides et moins coûteuses. De telles organisations existent dans d'autres villes de France et l'expérience confirme leur intérêt. Ce projet s'inscrit d'ores et déjà dans le cadre des orientations du volet ambulatoire du projet de SROS actuellement présenté par l'ARS.

En troisième lieu, je vous demande d'approfondir les études pour intégrer dans le nouvel Hôpital Edouard Herriot une **activité de soins dentaires**, en complément des 5 fauteuils d'urgence odontologique implantés depuis fin 2010. Les activités d'implantologie doivent être développées dans le secteur public au sein de l'hôpital Edouard Herriot et il serait opportun de transférer dans l'emprise de l'hôpital le service de consultations et de traitements dentaires. Ces évolutions devront intervenir dans le cadre du prochain projet médical des HCL.

En quatrième lieu, le nouvel hôpital Edouard Herriot devra permettre de décliner les orientations du plan national de lutte contre le VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles 2010-2014. Il s'agira, tout à la fois, de développer les actions de prévention, information et éducation à la santé, d'amplifier les actions de dépistage en direction de la population générale, de renforcer l'action en direction de groupes les plus vulnérables en lien avec les associations, de conforter la coordination régionale de lutte contre l'infection VIH, de poursuivre la dynamique en matière de recherche clinique et de conforter le rôle du CHU dans l'offre de nouvelles possibilités thérapeutiques aux patients ou d'expérimentation de traitements précoces. La **constitution d'un véritable pôle VIH/SIDA/IST** au sein des HCL doit constituer un objectif stratégique pour la politique de santé de la région.

## **2 - S'agissant de l'environnement hospitalier :**

Le projet de nouvel Hôpital Edouard Herriot devra s'inscrire dans la suite de la réflexion menée actuellement par votre institution sur ses orientations médicales d'ensemble. Cette opération devra participer à **la définition d'un projet stratégique commun aux établissements du groupement hospitalier Est** (dont l'Hôpital Edouard Herriot). Ce travail sera à mener **en lien avec l'agence régionale de santé (ARS)**.

Il est, en effet, essentiel d'impulser une synergie entre l'ensemble des activités médicales de ces établissements en ne les maintenant pas côte-à-côte comme aujourd'hui, mais en parvenant, par une plus grande pluridisciplinarité, à une amélioration significative de leurs performances.

Il sera tout aussi important, dans le cadre du nouveau projet stratégique du groupement hospitalier Est, de faciliter, simultanément à la réalisation du projet pour HEH, le règlement des problèmes patrimoniaux et de sécurité que la gestion des autres sites ne va pas manquer de poser à l'avenir. A cet effet, **il est essentiel que les travaux de mise en sécurité et de désamiantage de l'hôpital cardiologique Louis Pradel** puissent faire l'objet d'une étude chiffrée dans un délai maximum de 6 mois. Le coût de ces travaux devra être intégré dans le plan global de financement pluriannuel (PGFP) soumis à l'approbation de l'ARS.

Par ailleurs, le projet d'établissement du nouvel Hôpital Edouard Herriot devra pour ces raisons être cohérent, non seulement avec le futur projet d'établissement 2013-2017 des HCL, mais aussi avec **le projet d'organisation sanitaire du grand Lyon**.

C'est dans le cadre de ce projet hospitalier de territoire, sur lequel l'agence régionale de santé travaille, que les Hospices Civils de Lyon devront réfléchir aux évolutions qu'ils comptent réaliser pour certaines de leurs activités, se repositionner comme acteur majeur et prendre la place qui leur revient dans l'organisation de l'offre de soins territoriale et régionale.

En lien avec l'ARS, vous intégrerez donc dans le projet médical des HCL l'environnement des cliniques privées et des établissements de santé d'intérêt collectif, notamment ceux de la Mutualité et l'hôpital Saint Luc Saint Joseph.

De même, s'il est essentiel que les activités de prise en charge des brûlés des HCL et de l'hôpital Saint Luc Saint Joseph puissent être regroupées sur un site unique, le choix du site reste encore à préciser.

## **3 - La capacité des HCL à garantir dans le temps le financement de ce projet au regard de ses charges, projets et obligations**

Il importe que les Hospices Civils de Lyon retrouvent **un équilibre dès que possible, qui leur permette de couvrir les engagements financiers** qu'ils ont contractés au titre de leurs investissements passés, et de ne plus dépendre d'aides financières.

L'affirmation de cette nécessité ne diminue en rien la qualité des résultats déjà obtenus qui témoignent de la qualité du pilotage réalisé par la direction générale ainsi que de la mobilisation des personnels et de la communauté médicale. Mais cette obligation suppose que les HCL portent leur capacité d'épargne à un niveau comparable à celui qui est constaté pour d'autres grands établissements de la région.

L'effort engagé doit être poursuivi au travers d'actions d'autant plus efficaces qu'elles continueront à avoir pour souci de préserver la qualité de prise en charge des patients et les conditions de travail des personnels. Le directeur général de l'ARS a proposé que ces actions puissent être accompagnées dans le cadre du « fonds d'intervention régional » prévu à cet effet et que toutes les corrections nécessaires aux insuffisances de financement des missions d'intérêt général puissent être apportées.

Cet accompagnement, ainsi que les objectifs auxquels il doit mener, devront faire l'objet, **en 2012, d'un contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) conclu avec l'ARS.**

**L'objectif de ce contrat est *in fine* que les Hospices Civils de Lyon puissent retrouver un équilibre financier durable, condition *sine qua non* du financement de ses investissements**

La production de l'ensemble de ces éléments et leur approbation par le directeur général de l'ARS Rhône Alpes que je vous engage à contacter en ce sens dès à présent, conditionneront l'acceptation définitive de l'engagement du projet de reconstruction du nouvel Hôpital Edouard Herriot et, ainsi, le versement de l'aide nationale.



**Nora BERRA**

**Copies :** Monsieur Christophe JACQUINET, Directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Rhône-Alpes,  
Monsieur François-Xavier SELLERET, Directeur général de l'Offre de soins.